

2.00 crédits	15.0 h + 7.5 h	Q1
--------------	----------------	----

Enseignants	Feron Olivier ;
Langue d'enseignement	Français > English-friendly
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe
Thèmes abordés	Exposé de mécanismes cellulaires généraux (les milieux intra et extra cellulaires, les mécanismes des échanges de matières entre les cellules et leur environnement, les mécanismes de communication entre cellules).
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : 1 Au terme de cette entité d'enseignement, l'étudiant aura acquis la connaissance des principes fondamentaux qui régissent la physiologie de la cellule, et en particulier les mécanismes qui gouvernent l'homéostasie et les relations avec le milieu extracellulaire, la cellule animale étant considérée comme l'entité biologique minimale à la base de la constitution de l'organisme.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Questions à choix multiple (QCM) basées entre autres sur des schémas.
Méthodes d'enseignement	Cours magistral en auditoire + classes inversées pour certaines parties du cours (= podcasts complétés par des séances en auditoire pour répondre aux questions des étudiants).
Contenu	Les thèmes abordés concernent les mécanismes généraux qui assurent le maintien du milieu interne et les échanges de matières avec le milieu environnant. L'étude des communications intercellulaires met ensuite en évidence les moyens chimiques et électriques dont disposent les cellules de l'organisme pour la transmission des multiples informations indispensables pour le contrôle et la régulation des fonctions vitales. Un chapitre est consacré à l'étude des propriétés contractiles et des mécanismes de couplage excitation-contraction dans les différents types de muscles. Pour les étudiants de la filière FARM, des travaux dirigés (en salle informatique) illustrent et complètent les cours théoriques.
Ressources en ligne	Les podcasts et les fichiers ppt utilisés sont accessibles via Moodle.
Autres infos	Pour les étudiants FARM, la participation aux travaux dirigés et séances d'exercices est obligatoire et indispensable pour valider l'unité d'enseignement. Toute écart injustifié par rapport à cette règle entraîne une pénalité à l'examen de l'UE qui peut aller jusqu'à l'annulation de la cote d'examen pour l'année d'étude considérée (0/20). L'enseignant peut proposer au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen relatif à l'UE en respect de l'article 72 du RGEE.
Faculté ou entité en charge:	FARM